

SEANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2008

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 31 mars 2008, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc WOZNIAK, Maire.

Etaient présents : Mme MALESKA H. DASTILLUNG JP. Mme JACQUEMIN J. MAIWURM E. Mme JOTZ S. KOENIG G. Mme BICKAR MA. PICARD JM. AUBERTIN M. Mme BAUSCH V. BENOIST E. Mme BOROWSKI J. Mme CAMI MT. Mme COLANTUONO R. D'ANGELO C. DELLA MEA R. Mme FALLETTA C. FILLIUNG M. FIORETTO S. Mme FISCH V. Mme FREY G. GATTI F. GERBERT PJ. Mme GILLET C. KIEFFER P. LACAN D. MEDDA G. Mme PIETTE C. Mme PRZYBYL Y. VALSECCHI E. WALKER R.

Absent avec excuse : Mme KEDINGER C. qui a donné procuration à Mme MALESKA H.

Mme Helga MALESKA est désignée secrétaire de séance.

M. le Président ouvre la séance à 19 H. Le procès-verbal du 15 mars 2008 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président propose au Conseil Municipal l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

1) Programme de travaux sylvicoles - exercice 2008

et de deux questions diverses du Groupe Socialiste, à savoir :

- 1) Sécurité aux abords des écoles
- 2) Sécurité au carrefour de La Houve (route de Merten et de Falck)

ORDRE DU JOUR

I. AFFAIRES FINANCIERES

- 1) Fixation des taux des taxes communales 2008
- 2) Placement de trésorerie - communication
- 3) Subventions aux associations qui ont participé à l'opération « ticket sport » du 18 au 29 février 2008
- 4) Admissions en non-valeur - Budget Principal et Service des Eaux
- 5) Subvention annuelle à la Batterie Fanfare Municipale
- 6) Demandes de subvention

II. AFFAIRES IMMOBILIERES

- 1) Déclarations d'intention d'aliéner
- 2) Acquisition d'emprises voiries à la SNCF
- 3) Acquisition de terrains rue de Longeville
- 4) Autorisation de signature des actes notariés en cours

III. MARCHES ET TRAVAUX

- 1) Marché de maintenance des équipements de lutte contre l'incendie - Constitution d'un groupement de commande avec la CCW, la commune de HAM/SOUS/VARSBERG, la commune de VARSBERG, la commune de GUERTING et le SMIASB
- 2) Contrat de maintenance des terminaux portables du Service des Eaux
- 3) Mise en place d'un contrat de vérification périodique annuelle des ascenseurs et monte-handicapés
- 4) Contrat d'entretien des portes de garage
- 5) Acquisition de plantes vivaces et annuelles pour les espaces verts
- 6) Acquisition de végétaux pour les espaces verts
- 7) Aménagement d'une médiathèque - mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé
- 8) Marché d'approvisionnement en produits pétroliers - Constitution d'un groupement de commandes avec la CCW, la commune de Ham/Sous/Varsberg, la commune de Varsberg, la commune de Guerting et la commune de Bisten-en-Lorraine
- 9) Marché de nettoyage des vitreries des bâtiments - constitution d'un groupement de commande avec la CCW, la commune de Ham/Sous/Varsberg, la commune de Varsberg, la commune de Guerting et le SMIASB .../...

IV. URBANISME ET HABITATION

1) Adhésion de la commune de ST-AVOLD au SIVUT du Pays de Nied

V. AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES

1) Politique de la Ville - convention de financement des Centres Sociaux

VI. AFFAIRES SCOLAIRES ET CULTURELLES

- 1) Subvention pour une classe à projet artistique (PAC) au Groupe Scolaire Jules-Ferry
- 2) Concours « Semaine des Arts » 2008
- 3) Préparation de la carte scolaire 2008 - communication
- 4) Convention pour l'utilisation d'une salle de l'école Schuman par l'AEFTI
- 5) Convention d'utilisation de locaux scolaires (écoles Schuman et Schweitzer)

VII. PERSONNEL

- 1) Modification du tableau des emplois communaux
- 2) Versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires

VIII. ELECTIONS

- 1) Désignation d'un représentant aux Conseils d'Administration des Centres Hospitaliers de BOULAY et Lemire de ST-AVOLD
- 2) Désignation de représentants au sein des Conseils d'Etablissements du C.A.T. et l'I.M.E. Les Genêts

IX. CONTENTIEUX

- 1) Communication du jugement de l'affaire Ville de CREUTZWALD contre Société Nouvelle de Création et Diffusion Publicitaires

X. DIVERS ET COMMUNICATIONS

I. AFFAIRES FINANCIERES

1) Fixation des taux des taxes communales 2008

Rapporteur : M. Jean-Marie PICARD, Adjoint au Maire

M. le Préfet vient de nous communiquer, en date du 19 mars 2008, l'état de notification des taux d'imposition pour 2008 de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières établi par les Services Fiscaux.

Il en ressort que les bases prévisionnelles qui nous sont notifiées pour 2008 nous permettent d'assurer l'équilibre du Budget Principal de la Ville adopté le 28 janvier 2008 en maintenant les taux d'imposition de l'année dernière, c'est-à-dire:

- Taxe d'Habitation	7,91 %
- Taxe Foncière sur le Bâti	9,89 %
- Taxe Foncière sur le Non-Bâti	37,60 %

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire ces taux pour l'année 2008

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

Interventions :

MM. AUBERTIN et LACAN ne s'opposent pas au maintien des taux mais craignent que les transferts de charges de l'Etat vers les régions et les départements ne se traduisent par une augmentation de la pression fiscale sur les contribuables locaux.

M. PICARD leur fait observer que les variations des bases des taxes communales montrent une augmentation de 2,8 % pour la T.H. et une baisse de 2 % pour la TFB par rapport à l'année précédente. Le produit attendu pour les 3 taxes est de 2 120 260 €, ce qui représente une augmentation de 0,57 % par rapport à l'année 2007.

.../...

M. le Président leur rappelle que la Ville pratique des taux très bas ce qui la pénalise pour l'attribution des dotations de l'Etat, en particulier pour la D.G.F.

2) Placement de trésorerie - communication

Rapporteur : M. Jean-Marie PICARD, Adjoint au Maire

Par délibération en date du 7 février 2007, le Conseil Municipal avait accordé à son Président délégation pour effectuer des placements au mieux des intérêts de la commune.

Un placement en bons du Trésor négociables de 800 000 € a été réalisé pour une durée d'un an avec effet du 11 Février 2008 au taux de 3,12 %.

Il appartenait à M. le Président d'en informer l'assemblée.

3) Subventions aux associations qui ont participé à l'opération « ticket sport » du 18 au 29 février 2008

Rapporteur : M. Jean-Paul DASTILLUNG, Adjoint au Maire

La Municipalité, avec l'aide de certaines associations, a organisé pendant les vacances, du 18 Février au 29 Février 2008, l'accueil des enfants à partir de 7 ans jusqu'à 14 ans. Les 86 jeunes participant ont pu choisir parmi les 11 disciplines suivantes :

Basket, Scrabble, Judo, Twirling, Volley, Echecs, Hip Hop, Pétanque, Tennis, Capoeira, Football.

L'inscription gratuite a été faite en Mairie.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention aux associations locales ayant participé à l'opération « Ticket sport ». Cette aide est destinée au fonctionnement de l'association, à l'acquisition de matériel et à la prise en charge des frais de formation des cadres associés à cette action.

Cette subvention s'élèverait au total à **1 423 €** répartis comme suit :

BASKET	150 €	PETANQUE	150 €
FOOTBALL	150 €	JUDO	150 €
TENNIS	150 €	TWIRLING	150 €
VOLLEY	150 €	SCRABBLE	85 €
ECHECS	85 €	CAPOERA	85 €
TOTALLY CRAZY	118 €		

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

4) Admissions en non-valeur - Budget Principal et Service des Eaux

Rapporteur : M. Jean-Marie PICARD, Adjoint au Maire

Monsieur le Trésorier Principal de Creutzwald nous informe que malgré ses démarches, il ne peut procéder au recouvrement d'une somme globale de 1 918,55 €, représentant des impayés de titres émis sur le service des eaux et le budget principal se décomposant comme suit :

- Service des Eaux	: 572,29 €
- Budget Principal	: 1 346,26 €

Les motifs d'irrecouvrabilité tiennent à des liquidations judiciaires, à des redevables ayant quitté la commune et dont la trace n'a pu être retrouvée, à des redevables ayant fait l'objet d'un procès-verbal de carence et enfin à l'effacement des dettes après surendettement.

Les exercices au cours desquels les titres ont été mis en recouvrement s'échelonnent de 2002 à 2006.

Il est précisé que ces admissions en non-valeur n'interrompent en rien la poursuite des procédures de recouvrement dans l'hypothèse où les redevables venaient à meilleure fortune.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2008. .../...

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal l'admission en non-valeur des sommes concernées.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOpte

Interventions :

Suite à une question de M. AUBERTIN concernant les liquidations judiciaires, M. PICARD précise qu'il s'agit pour l'essentiel de particuliers pour lesquels les poursuites engagées par le Trésorier Principal n'ont pour l'heure pas abouti. La liquidation judiciaire ne concerne qu'un seul cas.

5) Subvention annuelle à la Batterie Fanfare Municipale

Rapporteur : Mme Marie-Anne BICKAR, Adjoint au Maire

La Batterie-Fanfare Municipale sollicite une subvention annuelle de fonctionnement et d'investissement.

Il est proposé de leur reconduire la subvention de fonctionnement de **12.500 €** et il était prévu, lors de notre décision du 27 janvier 2007 que la subvention d'investissement pour 2008 serait de 4800 €.

Cependant, la Batterie-Fanfare connaît une augmentation de son effectif et doit faire face à l'achat de tenues supplémentaires, aussi, il est proposé au Conseil Municipal de leur accorder une subvention d'investissement de **5 672 €**.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOpte

6) Demandes de subvention

Rapporteur : M. le Président

1) L'Association Santa-Capoeira sollicite une subvention de fonctionnement. Il est proposé de leur reconduire notre aide de 150 €.

2) Une nouvelle association « Ré Création » vient de se constituer. Il est proposé de leur accorder une subvention de 150 € au titre de l'aide au démarrage.

3) L'A.F.A.D de Moselle (Association Familiale d'Aide à Domicile) intervient auprès de 30 familles ou personnes âgées de la Ville. Pour 2006, 3200 heures ont été réalisées et il est proposé de leur reconduire notre concours de 150 €.

4) La Section Sportive Volley-Ball du Collège Garang a été qualifiée pour les finales du championnat de France UNSS Elite qui ont eu lieu à Troyes du 17 au 20 mars 2008. Les frais de déplacement et d'hébergement se sont élevés à 2.484 € et il est proposé de leur accorder une somme de 1.000 € à titre de participation à ces frais.

5) L'Etoile Cycliste de Creutzwald vient de créer une école de vélo pour les jeunes et doit faire face à des frais d'équipement. Il est proposé de leur accorder une aide de 150 €.

6) Le Club de Scrabble sollicite une subvention exceptionnelle pour l'achat de matériel d'un montant total de 385 €. Il est proposé de leur accorder une aide de 150 €.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOpte

Interventions :

M. DELLA MEA demande si M. le Président a été saisi d'une demande de subvention concernant une intervention du club de football SRCO3 dans les écoles de la Ville.

M. le Président lui indique qu'il n'a pas eu de courrier à ce jour, mais il doit recevoir prochainement le Président du club car ce dossier doit se constituer en partenariat avec d'autres institutions et notamment l'Education Nationale.

.../...

II. AFFAIRES IMMOBILIERES

1) Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Président, dans le cadre de la délégation qui lui est attribuée par l'assemblée communale, rend compte qu'il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur les opérations suivantes :

- Epoux LECOURTILLER Philippe à CREUTZWALD
section 32 n° 44 « rue de la Gare » avec 9 ares 94
de sol et bâtiment à usage d'habitation et commercial
- Consorts BRAUNECKER-BECKER Philippe
lots n° 103, 106 et 115 de la parcelle cadastrée
section 5 n° 277/14 « rue de la Gare » avec 8 ares 37
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- GP IMMOBILIER à SAINT MAX
section 6 n° 11 « rue de la Houve » avec 3 ares 49
section 6 n° 270/10 « rue de la Houve » avec 0 are 55
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- Epoux KYRWAL Bernard à CREUTZWALD
section 4 n° 32 « rue Nassau » avec 0 are 76
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- Epoux VALLE Marc à MERTEN
section 34 n° 566/21 « rue de la Mine » avec 6 ares 22
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- Epoux KANNENGIESSER Gilles à CREUTZWALD
lots n° 23, 37, 53 et 54 des parcelles cadastrées
section 32 n° 227/23 « Cité Neuland » avec 20 ares 54
section 43 n° 23/2 « Houve » avec 11 ares 76
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- SARL SODIAMARS à CREUTZWALD
lots n° 2 et 4 de la parcelle cadastrée
section 20 n° 286/4 « Nassauisches Land » avec 4 ares 80
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- Epoux ARL Jean Pierre à HAM-SOUS-VARSBERG
section 8 n° 43 « rue de la Croix » avec 3 ares 98
de sol
- Epoux SAUDER Bernard à CREUTZWALD
section 10 n° 555/50 « rue des Rossignols » avec 10 ares 00
de sol
- SARL ITAL CUISINES à CREUTZWALD
section 25 n° 467 « Schakenbrunnen » avec 19 ares 26
de sol
- SAS SAINTE BARBE à FREYMING-MERLEBACH
section 34 n° 174/52 « impasse des Violettes » avec 8 ares 53
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- Epoux VERNET Roland à SARREGUEMINES
lots n° 31, 33, 50 et 71 des parcelles cadastrées
section 32 n° 227/23 « Cité Neuland » avec 20 ares 54
section 43 n° 23/2 « La Houve » avec 11 ares 76
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- Epoux BADERA Jean à CREUTZWALD
lots n° 29, 38, 87 et 88 des parcelles cadastrées
section 32 n° 227/23 « Cité Neuland » avec 20 ares 54
section 43 n° 23/2 « La Houve » avec 11 ares 76
de sol et bâtiment à usage d'habitation

.../...

- Madame BERNARD Jeanne et Monsieur PAPUGA à CREUTZWALD
section 21 n° 403/205 « rue des Chênes » avec 6 ares 16
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- Consorts O'REILLY Jean à CREUTZWALD
section 5 n° 228/55 « rue de la Gare » avec 11 ares 39
de sol et bâtiment à usage commercial
- Epoux LAMBING Alain à CREUTZWALD
section 35 n° 417/45 « rue de la Houve » avec 3 ares 28
section 35 n° 417/45 « rue de la Houve » avec 0 are 28
section 37 n° 157/72 « rue de la Houve » avec 2 ares 88
de sol et bâtiment à usage d'habitation et commercial
- Monsieur IVKOVIC Joseph à CREUTZWALD
lots n° 3, 8, 10, 12 et des parcelles cadastrées
section 33 n° 399/120 « rue de la Gare » avec 6 ares 66
section 33 n° 121 « rue de la Gare » avec 1 are 97
section 33 n° 400/120 « rue de la Gare » avec 4 ares 71
de sol et bâtiment à usage mixte
- Epoux LEININGER Lionel à PUBLIER
section 42 n° 424/22 « Altschacht » avec 9 ares 17
section 42 n° 460/26 « Altschacht » avec 0 are 11
de sol
- Madame BIEBER Adelaïde à CREUTZWALD
section 32 n° 836/23 « Cité Neuland » avec 4 ares 09
section 32 n° 838/23 « Cité Neuland » avec 0 are 82
section 32 n° 839/23 « Cité Neuland » avec 0 are 23
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- Epoux HERTOWSKI Simon à CREUTZWALD
section 21 n° 1017/83 « rue des Acacias » avec 0 are 50
section 21 n° 1019/83 « rue des Acacias » avec 0 are 23
de sol

Acte est donné.

2) Acquisition d'emprises voiries à la SNCF

Rapporteur : Mme Helga MALESKA, Adjointe au Maire

Depuis de nombreuses années, la commune de CREUTZWALD négocie avec, en premier lieu la SNCF et actuellement avec Réseau Ferré de France, la régularisation foncière de l'avenue du Chemin de Fer et de la rue de Grenoble.

Par lettre en date du 6 mars 2008, l'étude SCHORP à HATTEN (Bas-Rhin) nous informe que Réseau Ferré de France la charge du règlement du dossier, à l'euro symbolique. La cession porterait sur les parcelles suivantes :

- section 30 n° 134 « Chemin de Grenoble » avec 1 are 45
- section 31 n° 142 « Avenue du Chemin de Fer » avec 8 ares 96
- section 43 n° 44 « Avenue du Chemin de Fer » avec 3 ares 19
- section 43 n° 45 « Avenue du Chemin de Fer » avec 1 are 80

Les frais liés à cette opération (notaire, etc..) seront à la charge de la commune, étant entendu que cette acquisition bénéficiera de l'article 1042 du CGI, en ce qui concerne les droits de mutation et d'enregistrement.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer et à autoriser Madame Helga MALESKA, Adjoint au Maire, à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents s'y rapportant qui seront établis conjointement par l'étude SCHORP à HATTEN (67) et l'étude MAZERAND.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTÉ

.../...

3) Acquisition de terrains rue de Longeville

Rapporteur : Mme Helga MALESKA, Adjointe au Maire

Dans le cadre de la régularisation foncière d'un cheminement dans lequel sont incluses des canalisations, la Ville souhaite acquérir le fond des parcelles cadastrées section 23 n° 20, 23, 24, 26, 27, 28, 29 « Sägemühle ».

Du procès-verbal d'arpentage établi par la SCI RIBIC & BOUR, il ressort que :

- Consorts KOLLMANN Emile, sont propriétaires de la parcelle section 23 n° 103/20 avec 0,71 a,
- Consorts GULDNER Joseph, sont propriétaires de la parcelle section 23 n° 107/23 avec 0,50 a,
- Mme GULDNER Marie-Louise, est propriétaire de la parcelle section 23 n° 109/24 avec 0,49 a,
- Epoux FISCHER - VAN GRIECKEN, sont propriétaires des parcelles section 23 n° 113/26 avec 2,10 a et n° 115/27 avec 0,41 a,
- Consorts LAUER Raymond, sont propriétaires des parcelles section 23 n° 117/28 avec 0,63 a et n° 119/29 avec 0,48 a.

Tous les propriétaires ont donné leur accord pour la cession des parcelles désignées ci-dessus au prix de 72,- • l'are, les frais liés à cette opération seront à la charge de la commune.

Cette opération bénéficiera de l'article 1042 du Code Général des Impôts en ce qui concerne les droits d'enregistrement et de mutation.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer et à autoriser Mme Helga MALESKA, Adjoint au Maire, à signer les actes de vente ainsi que tout document s'y rapportant qui seront établis par l'étude de Maître Mazerand, notaire à Creutzwald.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOpte

4) Autorisation de signature des actes notariés en cours

Rapporteur : M. le Président

Suite aux élections municipales du 9 mars 2008 et à l'élection du maire et des adjoints, il y a lieu de substituer Madame Helga MALESKA à Monsieur Joseph BATON, l'adjoint précédemment désigné, pour toute signature des actes et documents s'y rapportant concernant les opérations immobilières en cours.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOpte

III. MARCHES ET TRAVAUX

1) Marché de maintenance des équipements de lutte contre l'incendie -

Constitution d'un groupement de commande avec la CCW, la commune de HAM/SOUS/VARSBERG, la commune de VARSBERG, la commune de GUERTING et le SMIASB

Rapporteur : M. Edouard MAIWURM, Adjoint au Maire

Il est proposé au conseil de la ville de Creutzwald de constituer, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics, un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Warndt et le Syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement Sud de la Bisten (SMIASB) pour mettre en place un marché pour la maintenance des équipements de lutte contre l'incendie des bâtiments de la Ville, de la CCW et du SMIASB pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} juin 2008.

Le coordonnateur du groupement sera la Ville de Creutzwald.

Le coordonnateur sera chargé de procéder à appel d'offres en procédure adaptée et à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants.

.../...

La Ville de Creutzwald s'engage, par convention, à signer avec le cocontractant retenu, un marché à hauteur de ses besoins propres et s'assure de sa bonne exécution.

Les frais matériels de fonctionnement du groupement sont pris en charge par la ville de Creutzwald, la Communauté de Communes du Warndt et le S.M.I.A.S.B. au prorata de la part des marchés des trois membres du groupement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention constitutive du groupement.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

2) Contrat de maintenance des terminaux portables du Service des Eaux
Rapporteur : M. Edouard MAIWURM, Adjoint au Maire

En mars 2003, la Ville de Creutzwald a fait l'acquisition de 2 terminaux portables pour la relève des compteurs d'eau.

La maintenance de ces appareils fait l'objet d'un contrat avec la société ACTARIS qui prévoit une maintenance préventive et curative, avec prêt d'un matériel de remplacement sous 48 H en cas de panne.

Le contrat arrive à échéance le 30 avril 2008 et la société nous propose une reconduction pour une durée d'un an, avec une augmentation du tarif de la redevance de 2,71 %.

Le coût de la prestation s'élève à 537,84 € HT, soit 643,26 € TTC par an et par terminal.

Monsieur le Maire conformément à la délégation du 15 mars 2008 a signé la reconduction du contrat de maintenance pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mai 2008.

Il appartenait à M. le Président d'en informer l'assemblée.

3) Mise en place d'un contrat de vérification périodique annuelle des ascenseurs et monte-handicapés

Rapporteur : M. MAIWURM Edouard - Adjoint au maire

Les nouvelles dispositions règlementaires induites par le décret 2004-964 imposent une vérification périodique annuelle des équipements suivants :

- Ascenseur de l'hôtel de Ville
- Ascenseur de la salle Baltus le Lorrain
- Monte-handicapés du complexe sportif Breckelberg

Trois bureaux de contrôle ont répondu à la consultation.

Monsieur le Maire a procédé, conformément à la décision du Conseil Municipal du 7 février 2007, à la signature du contrat de vérification périodique annuelle confiée au Bureau VERITAS de METZ pour un montant de 351.62 € par an.

Il appartenait à M. le Président d'en informer l'assemblée.

4) Contrat d'entretien des portes de garage

Rapporteur : M. MAIWURM Edouard - Adjoint au Maire

Les portes de garages et fermetures motorisées doivent faire l'objet d'un entretien périodique obligatoire conformément aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1993.

Suite à l'extension du Centre Technique Municipal, le parc équipement à entretenir s'établit comme suit :

- 26 portes de Garages
- 1 portail coulissant autoportant
- 1 barrière automatique

.../...

La mise en place d'un nouveau contrat s'imposait.

Suite à une consultation lancée en date du 29 novembre 2007, la société CRAWFORD de NANCY a présenté la meilleure offre pour un montant de 3 650,19 € TTC.

Conformément à la décision du Conseil Municipal du 7 février 2007, Monsieur le Maire a procédé à la signature du contrat à intervenir.

Il appartenait à M. le Président d'en informer l'assemblée.

5) Acquisition de plantes vivaces et annuelles pour les espaces verts

Rapporteur : M. MAIWURM Edouard, Adjoint au Maire

Un appel d'offres, en procédure adaptée, a été lancé le 21 décembre 2007 pour l'acquisition de plantes vivaces et annuelles pour les espaces verts de la Ville.

10 entreprises ont demandé le dossier de consultation. 1 entreprise a répondu pour le lot N° 1, (plantes vivaces) et 5 entreprises ont répondu pour les lots N° 1 et N° 2, (plantes vivaces et annuelles).

Suite à l'analyse des offres, Monsieur le Maire a décidé d'attribuer le marché le 18 février 2008, conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 7 février 2007 concernant la délégation de pouvoir, comme suit :

1. Le lot N° 1 plantes vivaces, à l'entreprise EARL GOBY, à Holling (57220), pour un montant TTC de 4541,14 €
2. Le lot N° 2 plantes annuelles, à l'entreprise EARL GOBY, à Holling (57220), pour un montant TTC de 13885,75 €

Il appartenait à M. le Président d'en informer l'assemblée.

6) Acquisition de végétaux pour les espaces verts

Rapporteur : M MAIWURM Edouard, Adjoint au Maire

Un appel d'offres, en procédure adaptée, a été lancé 30 janvier 2008 pour l'acquisition de végétaux pour les espaces verts de la Ville. Le marché se décompose en 5 lots :

- Lot 1 : Arbres à grand développement
- Lot 2 : Arbustes, conifères et rosiers
- Lot 3 : Plantes graminées
- Lot 4 : Plantes aquatiques
- Lot 5 : Plantes vivaces

18 entreprises ont demandé le dossier de consultation. 9 entreprises ont présenté une offre.

Suite à l'analyse des offres, Monsieur le Maire a décidé d'attribuer le marché le 05 mars 2008, conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 7 février 2007 concernant la délégation de pouvoir, comme suit :

1. Le lot 1 du marché à Pépinières Pallez de Longeville-les-Metz (57050) pour un montant TTC de 6359,07 €
2. Le lot 2 du marché à Pépinières Pallez de Longeville-les-Metz (57070) pour un montant TTC de 12597,64 €
3. Le lot 3 du marché à Pépinières Pallez de Longeville-les-Metz (57070) pour un montant TTC de 160,15 €
4. Le lot 4 du marché à Pépinières Pallez de Longeville-les-Metz (57070) pour un montant TTC de 310,59 €
5. Le lot 5 du marché à Pland'Anjou de Les Ponts de Cé (49136) pour un montant TTC de 605,57 €

Il appartenait à M. le Président d'en informer l'assemblée.

7) Aménagement d'une médiathèque - mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé

Rapporteur : M. MAIWURM Edouard - Adjoint au maire

Conformément à la loi du 31 décembre 1993 et au décret du 26 décembre 1994, il appartient au maître d'ouvrage de désigner un organisme compétent chargé d'une mission de coordination de sécurité et protection de la santé dès lors qu'il y a intervention sur la structure et que deux entreprises sont amenées à travailler sur un même chantier.

.../...

Dans le cadre de la délégation de pouvoir du 7 février 2007 Monsieur le Maire a confié la Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (S.P.S) nécessaire dans le cadre des travaux d'aménagement de la médiathèque, à l'APAVE, 29 B boulevard de Lorraine à Saint Avold, pour un montant de 5 245.66 € T.T.C.

Il appartenait à M. le Président d'en informer l'assemblée.

8) Marché d'approvisionnement en produits pétroliers - Constitution d'un groupement de commandes avec la CCW, la commune de Ham/Sous/Varsberg, la commune de Varsberg, la commune de Guerting et la commune de Bisten-en-Lorraine

Rapporteur : M. Edouard MAIWURM, Adjoint au Maire

Il est proposé au conseil de la Ville de Creutzwald de constituer un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Warndt et la Commune de Ham-sous-Varsberg, la Commune de Varsberg, la Commune de Guerting et la Commune de Bisten en Lorraine pour mettre en place un marché pour l'approvisionnement en produits pétroliers jusqu'à la fin 2012.

Le marché sera décomposé en 2 lots :

- carburants pour les véhicules
- fioul domestique pour le chauffage des bâtiments

Le coordonnateur du groupement sera la Communauté de Communes du Warndt.

Il est mandaté en vue de la préparation des marchés sur la base et conformément aux besoins définis par chacun de ses membres. Il est chargé de procéder à un appel d'offres ouvert, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de publicité.

Conformément au VII, 1°, de l'article 8 du Code des Marchés Publics, la commission d'appel d'offres du coordonnateur choisira le(s) titulaire(s) des marchés. Le coordonnateur est chargé de signer et notifier le(s) marché(s) aux titulaires et chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assure de sa bonne exécution.

La Commune de Creutzwald s'engage, par convention, à exécuter avec le(s) cocontractant(s) retenus(s), les marchés à hauteur de ses besoins propres.

Les frais matériels de fonctionnement du groupement sont pris en charge par la Ville de Creutzwald, la Communauté de Communes du Warndt, la Commune de Ham-sous-Varsberg, la Commune de Varsberg, la Commune de Guerting et la Commune de Bisten en Lorraine au prorata de la part des marchés des membres du groupement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention constitutive du groupement.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

9) Marché de nettoyage des vitreries des bâtiments - constitution d'un groupement de commande avec la CCW, la commune de Ham/Sous/Varsberg, la commune de Varsberg, la commune de Guerting et le SMIASE

Rapporteur : M. Edouard MAIWURM, Adjoint au Maire

Il est proposé au conseil de la ville de Creutzwald de constituer, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics, un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Warndt, la Commune de Ham-Sous-Varsberg, la Commune de Varsberg, la Commune de Guerting et le S.M.I.A.S.B. pour mettre en place un marché pour le nettoyage des vitreries des bâtiments pour une durée de 4 ans à compter de la notification du marché.

Le coordonnateur du groupement sera la ville de Creutzwald.

Le coordonnateur sera chargé de procéder à appel d'offres en procédure adaptée et à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants.

La Ville de Creutzwald s'engage, par convention, à signer avec le cocontractant retenu, un marché à hauteur de ses besoins propres et s'assure de sa bonne exécution.

.../...

Les frais matériels de fonctionnement du groupement sont pris en charge par la ville de Creutzwald et la Communauté de Communes du Warndt, la Commune de Ham-Sous-Varsberg, la Commune de Varsberg, la Commune de Guerting et le S.M.I.A.S.B. au prorata de la part des marchés des membres du groupement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention constitutive du groupement.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTÉ

IV. URBANISME ET HABITATION

1) Adhésion de la commune de ST-AVOLD au SIVUT du Pays de Nied

Rapporteur : M. le Président

Conformément à la décision du Comité du SIVUT du Pays de Nied en date du 8 décembre 2007,

Le Conseil Municipal,

Considérant la demande de la commune de SAINT-AVOLD de s'associer à l'action à entreprendre pour la promotion et l'animation du tourisme en Moselle,

Et

Après en avoir délibéré,

Accepte l'adhésion de la commune de SAINT-AVOLD au SIVUT du Pays de Nied.

V. AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES

1) Politique de la Ville - convention de financement des Centres Sociaux

Rapporteur : Mme JACQUEMIN Jacqueline, Adjointe au Maire

Le Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales a décidé de renouveler l'agrément des centres sociaux « Peupliers » et « Maroc » au titre de la fonction « animation globale et coordination » pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2011.

Dans le cadre de son schéma directeur d'Action Sociale, et afin de favoriser le développement des projets collectifs des centres sociaux, la CAF souhaite associer plus activement la Ville dans les conventions de financement. Celles-ci ont pour objet de fixer les engagements réciproques des co-signataires et de définir les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « animation globale et coordination ».

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer et à autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTÉ

Interventions :

M. AUBERTIN demande plus de clarté sur le fonctionnement de ces centres sociaux et un élargissement des activités vers d'autres jeunes.

M. le Président lui précise que ces conventions ne concernent que l'animation globale de ces centres sociaux. Chacun de ces centres bénéficie d'une subvention annuelle de l'ordre de 60.000 € par an à ce titre. Cependant, le Conseil Municipal est régulièrement saisi pour des actions spécifiques qui sont précisées dans le registre des délibérations du Conseil Municipal. Elle sont mentionnées dans le rapport administratif et le coût global est de l'ordre de 500.000 € par an que l'on retrouve dans le compte administratif, la commune bénéficiant d'une dotation de solidarité urbaine d'environ 400.000 €.

M. LACAN s'inquiète de savoir si ces conventions se traduiront par une réduction des aides de la C.A.F.

M. le Président ne pense pas que ce soit le cas mais la C.A.F. souhaite contractualiser l'engagement des communes et s'assurer de la réalité des prestations réalisées.

.../...

VI. AFFAIRES SCOLAIRES ET CULTURELLES

1) Subvention pour une classe à projet artistique (PAC) au Groupe Scolaire Jules-Ferry

Rapporteur : Mme Helga MALESKA, Adjointe au Maire

Dans le cadre de l'école musicale, la grande section de l'école maternelle du groupe scolaire Jules-Ferry a déposé auprès de l'Inspection Académique un dossier de classe à projet artistique et culturel.

Il est proposé de leur accorder la même aide que celle accordée par l'Inspection d'Académie, soit 529 €.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOpte

2) Concours « Semaine des Arts » 2008

Rapporteur : Mme Marie-Anne BICKAR, Adjointe au Maire

A l'instar des années précédentes un concours sera organisé dans les établissements scolaires de la Ville dans le cadre de la Semaine des Arts. Les productions seront exposées à la salle Baltus Le Lorrain du lundi 23 juin 2008 au samedi 28 juin 2008. Le thème proposé cette année sera : « Confection d'insectes avec des emballages ménagers recyclables ». Le règlement du concours reste inchangé.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les participations suivantes :

- 77 € par école maternelle
- 122 € par école primaire
- 152 € par collège et par lycée

Les récompenses s'établissent comme suit pour chaque type d'école :

1 ^{er} prix	: 230 €
2 ^{ème} prix	: 152 €
3 ^{ème} prix	: 122 €
Prix de participation	: 77 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce projet ; les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2008.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOpte

3) Préparation de la carte scolaire 2008 - communication

Rapporteur : M. le Président

Par courrier en date du 15 mars 2008 reçu en Mairie le 17 mars 2008, M. l'Inspecteur d'Académie avait informé M. le Maire des mesures envisagées dans le cadre de la préparation de la carte scolaire concernant la commune qu'il entendait soumettre au Comité Technique Paritaire Départemental. M. le Maire lui a fait part de ses observations par courrier du 31 mars 2008.

Par un nouveau courrier reçu ce jour (7 avril 2008), M. l'Inspecteur d'Académie nous informe que le Comité Technique Paritaire Départemental a été consulté dans sa réunion du 1^{er} avril 2008 sur les mesures de carte scolaire.

Pour CREUTZWALD, il est envisagé :

- Pour l'école Bellevue Mixte, le retrait du 8^{ème} poste élémentaire,
- Pour l'école La Houve Mixte, le retrait du 8^{ème} poste élémentaire,
- et pour l'école Schuman Mixte, le retrait du 9^{ème} poste élémentaire.

Par ailleurs, il est prévu la fusion des écoles La Houve Mixte et La Houve Maternelle ainsi que des écoles Bellevue Mixte et Garang Maternelle.

M. le Président précise, que suite au courrier initial, il avait interrogé M. l'Inspecteur de l'Education Nationale qui lui a indiqué que les décisions définitives seraient prises au mois de juin. .../...

Dans son dernier courrier, M. l'Inspecteur d'Académie lui a demandé de porter à la connaissance du Conseil Municipal les mesures envisagées ci-dessus.

Le Conseil Municipal en prend acte mais il demande que ces mesures soient reconsidérées pour tenir compte des opérations immobilières en cours.

M. le Président adressera un courrier à M. l'Inspecteur d'Académie pour lui faire part des observations formulées lors du débat.

En marge de cette communication, M. le Président donne lecture du courrier qu'il a adressé le 31 mars 2008 à M. l'Inspecteur d'Académie dans les termes suivants :

« Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
J'ai bien reçu votre courrier en date du 15 mars 2008 relatif à la préparation de la carte scolaire et je vous en remercie.
Je prends note qu'il s'inscrit dans une démarche de préparation qui associe outre la commune, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Boulay et l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Boulay.
Le document fait état d'une stabilisation des effectifs à 1 113 élèves après l'infléchissement de 45 élèves constaté à la rentrée 2007 par rapport aux prévisions de 2006-2007.
Votre analyse de la situation globale de la commune vous conduit à envisager le retrait d'un poste élémentaire sur chacun des sites de Bellevue, La Houve et Schuman où l'effectif moyen par classe passerait donc respectivement à 24,1, 24 et 22 élèves par classe.
Cette analyse de la situation me conduit à formuler les observations suivantes :

1° - Le site de Schuman a effectivement connu une déperdition sévère au niveau des effectifs. Nous en avons fait l'analyse avec l'IEN à la rentrée 2007.

2° - Pour le site de La Houve, les effectifs de la rentrée 2006, 181 élèves, avaient conduit à l'ouverture d'une huitième classe. 172 élèves fréquentent actuellement l'école et ils devraient être autant à la rentrée 2008. Cependant les prévisions de sortie CM2 (29) et d'entrée au CP (44) pour la rentrée 2009 tablent sur la présence de 185 élèves.

Ce qui nous amènerait à rouvrir vraisemblablement la 8^{ème} classe. La scolarisation en élémentaire établie par l'IEN le 24 septembre 2007 montre une stabilisation des effectifs CP, CE1, CE2 (cf annexe). Par ailleurs, un ensemble de 80 logements vient de s'achever dans le périmètre de recrutement de l'école. Il est possible d'envisager l'afflux de quelques élèves supplémentaires au pôle de La Houve, élémentaire et maternelle et une pression sur les effectifs par classe.

3° - Pour le site Bellevue Centre.

Le regroupement des deux écoles a été accepté au cours de la précédente année scolaire. Cependant il subsiste encore deux entités physiques. Le Centre accueille cette année 65 élèves et Bellevue 120. Soit effectivement 185 élèves au total. Le regroupement ne pourrait se faire dans les locaux de l'école du Centre qu'une fois les travaux lourds de réfection entrepris et programmés au budget 2008. Cette information était connue de tous au moment du regroupement.

Dans ces conditions, la suppression d'un poste à Bellevue ferait passer les effectifs par classe à 30 (aux valeurs d'aujourd'hui), ce qui ne s'inscrirait pas dans le cadre d'une école de qualité soucieuse de la réussite des élèves qui lui sont confiés.

J'espère que ces informations complémentaires vous permettront de prendre les décisions les plus appropriées pour la finalisation de la carte scolaire.

En vous assurant de la même volonté de mettre en œuvre un projet scolaire ambitieux et respectueux des besoins de tous les élèves mosellans, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de ma considération distinguée.»

M. le Président regrette que le délai de réponse ait été fixé au 31 mars alors que le Comité Technique Paritaire Départemental a siégé le 1^{er} avril sans pouvoir en avoir pris connaissance.

Puis M. le Président donne les indications sur les modifications des effectifs prévus selon le tableau ci-dessous : .../...

Ecole	Effectifs 2006-2007	Effectifs 2007-2008	Effectifs 2008-2009	Effectifs 2009-2010
Schuman	191 9 classes 21,2 / cl	180 (-11) 9 classes 20,4 / cl	169 *(- 11) 8 classes 21,1/ cl	169*
La Houve	181 8 classes 22,6 / cl	170 (-11) 8 classes 21,2 / cl	172* (+2) 7 classes 24,6 / cl	185 *
Centre Bellevue	187 8 classes 23,3 / cl	184 (-3) 8 classes 23 / cl	169* (-15) 7 classes 24,1 / cl	160*
Total Ville	1186	1112 (- 74)	1113*	

Lors du débat, M. LACAN indique que son groupe n'est pas d'accord avec ces suppressions. Il constate qu'il est prévu de supprimer 3 postes sur la commune de CREUTZWALD, soit autant que sur toute la Ville de METZ.

Il rappelle que de nouveaux bâtiments sont en voie d'être occupés à la cité Neuland et il en est de même dans d'autres quartiers de la Ville. Il estime que ces suppressions sont en contradiction avec la délibération par laquelle on nous demande d'autoriser des cours de remise à niveau durant les vacances scolaires pour les élèves en difficulté.

M. AUBERTIN estime que les économies prévues au niveau de l'Etat ne doivent pas se faire au détriment de l'éducation des enfants. Il craint qu'à l'avenir on ne se trouve en face de classes surchargées, ce qui nuirait à la qualité de l'enseignement. Il estime qu'il faut mettre en cause l'application stricte des quotas.

M. DELLA MEA constate que la classe biculturelle a généré un transfert d'élèves vers l'école de la Houve et il souhaite que la classe biculturelle soit généralisée à toutes les écoles. Par ailleurs, il faut limiter les dérogations.

Mme MALESKA lui indique que toutes les demandes de dérogations ont été examinées en concertation avec les directeurs des écoles et ont reçu leur approbation. L'élargissement de classes biculturelles à toutes les écoles se heurte à la difficulté de recrutement de personnel enseignant allemand car il n'y a actuellement que deux enseignants sur place.

M. le Président rappelle que les associations de parents d'élèves ont également été consultées pour les dérogations et qu'elles ont donné leur accord.

Suite à ces discussions, M. le Président propose d'adresser un nouveau courrier à M. l'Inspecteur d'Académie pour lui faire part des observations du Conseil Municipal.

MM. LACAN et AUBERTIN sont d'accord pour cette démarche mais souhaitent que la population soit informée de ces mesures.

M. le Président leur indique que la Ville a des arguments pour défendre les postes des écoles Bellevue-Centre et La Houve, cependant, compte tenu de la chute importante des effectifs à l'école Schuman, il est improbable d'obtenir le maintien du 9^{ème} poste élémentaire.

.../...

4) Convention pour l'utilisation d'une salle de l'école Schuman par l'AEFTI (Association pour l'Enseignement et la Formation des Travailleurs Immigrés et leurs familles)

Rapporteur : Mme Helga MALESKA, Adjointe au Maire

L'AEFTI a adressé à la Ville une demande de mise à disposition d'une salle de classe au sein de l'établissement Schuman afin de mettre en place une action de formation linguistique pendant deux jours en avril. Dans la mesure où le planning des formations ne peut être fixé à l'avance et afin de poser un cadre contractuel unique, une nouvelle convention d'utilisation des locaux scolaires a été établie, laquelle stipule que l'occupation s'effectuera après communication des dates, et sous réserve de l'autorisation explicite du Maire.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Président aux fins de signature de cette convention.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTÉ

5) Convention d'utilisation de locaux scolaires (écoles Schuman et Schweitzer)

Rapporteur : Mme Helga MALESKA, Adjointe au Maire

Dans le cadre du Contrat de Réussite Scolaire, M. l'Inspecteur d'Académie avait proposé l'organisation de stages de remise à niveau pour les élèves des classes de CM1 et CM2 scolarisés dans les établissements de Creutzwald. Ces stages, d'une durée de 3 semaines, auraient lieu du 14 au 18 avril 2008, du 7 au 11 juillet 2008 et du 25 au 29 août 2008 de 8 h 30 à 11 h 30. Pour la dernière semaine, les horaires pourront être aménagés pour tenir compte de la nécessité d'assurer le nettoyage des locaux avant la rentrée de septembre 2008.

Les cours fonctionnent par groupe de 6 élèves et concernent l'enseignement du français et des mathématiques.

Après consultation, 7 groupes ont été constitués, 2 pour l'école Schweitzer, 2 pour l'école Schuman et 1 pour les écoles Jules-Ferry, La Houve et Centre-Bellevue. Ces cours seront assurés par des enseignants rémunérés par l'Education Nationale.

3 groupes fonctionneront à l'école Schuman et 4 groupes à l'école Schweitzer.

La Ville est sollicitée pour la mise à disposition gratuite des locaux nécessaires.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire aux fins de signature des conventions d'utilisation des locaux scolaires pour cette action.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTÉ

Interventions :

M. LACAN ne s'oppose pas à cette mise à disposition de locaux mais rappelle sa position quant à la suppression de 3 classes.

M. le Président en a pris acte et le traduira dans son courrier à l'Inspecteur d'Académie.

Mme FALLETTA demande si ces cours sont obligatoires et si les parents ont donné leur accord.

M. le Président lui indique que ces cours sont facultatifs et ont recueilli l'assentiment des parents. Une priorité a été donnée aux enfants qui étaient le plus en difficulté.

.../...

VII. PERSONNEL

1) Modification du tableau des emplois communaux

Rapporteur : M. le Président

Pour le bon fonctionnement des services, il est proposé au Conseil Municipal,

de créer :

- 1 poste d'attaché territorial
- 2 postes de rédacteur territorial

de supprimer :

- 1 poste de rédacteur chef
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOpte

Interventions :

Mme FALLETTA demande sur quels critères sont basées ces promotions.

M. le Président lui précise que ces dossiers sont soumis au Centre de Gestion Départemental dans le cadre de la promotion interne. Le Centre établit un tableau départemental suivant divers critères et accorde ces promotions selon le classement des agents.

M. KIEFFER souhaiterait une information sur l'organisation du personnel municipal et son recrutement.

M. le Président lui indique que le recrutement se fait en fonction des besoins des services et des qualifications des postulants.

Le tableau figure dans les documents budgétaires. Les postes sont créés par le Conseil Municipal et le Maire procède au recrutement.

2) Versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 20 décembre 2004, le Conseil Municipal avait institué le nouveau régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux. Celle-ci permettait le versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires à tous les agents de catégorie C et aux agents de catégorie B à la condition que leur indice brut soit égal ou inférieur à 380.

Le décret n° 2007-1630 du 19 novembre 2007 modifiant le décret n° 2002-60-62 et 63 du 14 janvier 2002 autorise le versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents dont la rémunération est supérieure à l'indice brut 380.

Ce nouveau texte permet également le versement de l'IHTS aux agents déjà bénéficiaires de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires. L'application de cette nouvelle disposition ne devra se faire que dans le cadre de missions rendues nécessaires par les besoins du service et ne peut devenir systématique. Il est à noter que les agents concernés peuvent, s'ils le souhaitent, recourir au repos compensateur.

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer la teneur du décret du 19 novembre 2007 pour permettre le bon fonctionnement des services municipaux qui, pour des besoins ponctuels, nécessite le recours à des heures supplémentaires.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOpte

VIII. ELECTIONS

1) Désignation d'un représentant aux Conseils d'Administration des Centres Hospitaliers de BOULAY et Lemire de ST-AVOLD

Rapporteur : M. le Président

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il appartient au Conseil Municipal de désigner un représentant aux Conseils d'Administration du Centre Hospitalier de BOULAY et du Centre Hospitalier Lemire de ST-AVOLD.

.../...

Il est proposé de désigner M. Guido KOENIG, Adjoint au Maire.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

2) Désignation de représentants au sein des Conseils d'Etablissements du C.A.T. et l'I.M.E. Les Genêts

Rapporteur : M. le Président

Le décret 91-1415 du 31.12.1991 fixe la composition des conseils d'établissements créés dans le but d'améliorer la participation des usagers et des familles au fonctionnement d'organismes, tels le C.A.T. et l'I.M.E. « Les Genêts ». Ce conseil est appelé à émettre des avis. La réglementation prévoit que la commune, siège de l'établissement, y soit représentée par le Maire ou une personne proposée par lui-même au sein du Conseil Municipal. Ce représentant a voix consultative.

M. le Président informe l'assemblée qu'il a désigné Mme Sylveline JOTZ, Adjointe au Maire, pour le représenter dans ces deux établissements.

IX. CONTENTIEUX

1) Communication du jugement de l'affaire Ville de CREUTZWALD contre Société Nouvelle de Création et Diffusion Publicitaires

Rapporteur : M. le Président

La Société Nouvelle de Création et Diffusion Publicitaires avait intenté un procès à la Ville auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg pour obtenir un dédommagement en réparation d'un préjudice commercial suite à la suppression d'un abribus rue de Carling lors des travaux d'aménagement du Centre Ville aux abords de l'Hôtel de Ville.

Cette société sollicitait un dédommagement de 9.116,74 € HT que la Ville a contesté.

Par jugement en date du 29 janvier 2008, le Tribunal Administratif de Strasbourg a condamné la Ville à verser à cette société une somme de 2.585,33 € HT ainsi que d'une somme de 770 € au titre de l'article L 761-1 du Code de Justice Administrative.

Compte tenu des circonstances, la Ville a décidé de ne pas faire appel de ce jugement et il appartenait à M. le Président d'en informer l'assemblée.

POINT SUPPLEMENTAIRE

1) Programme de travaux sylvicoles - exercice 2008

Rapporteur : M. Guido KOENIG, Adjoint au Maire

L'Office National des Forêts vient de nous faire parvenir le programme des travaux sylvicoles pour l'exercice 2008.

	Quantité estimative	Prix Unit. H.T.	Total H.T
<u>Travaux réalisés en OET</u>			
Investissement			
Dégagement manuel en régénération feuillue Artificielle			
P. 7a & 12a	10,00 HA	497,00 €	4 970,00 €
Divers maintenance toutes parcelles	1,00 U	1 368,00 €	1 368,00 €
Entretien de cloisonnements sylvicoles en régénération feuillue artificielle			
P.7a-12a-15	14,00	74,40 €	1 041,60 €
Regarnis: mise en place de plants en régénération			
P.12	0,50HA	1 300,00 €	650,00 €

Regarnis: fourniture de plants en régénération Résineuse artificielle	200,00 PL	1,37 €
274,00 €		
P.12		

TOTAL HT		8
303,60 €		
TVA	5,5	%
456,70 €		
TOTAL TTC		8 760,30
€		

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le nouveau programme des travaux présenté par l'Office National des Forêts et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

QUESTIONS DIVERSES GROUPE SOCIALISTE

1) Sécurité aux abords des écoles

Mme FALLETTA soulève un danger particulier au niveau de la sortie de l'école du Centre sur la rue du Maréchal-Ney. Elle souhaite la mise en place d'une limitation de vitesse ainsi que d'un sens unique autour des écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

M. le Président lui rappelle que cette sortie se situe dans un virage prononcé qui conduit naturellement à ralentir. L'installation d'une ralentisseur multiplierait les demandes pour ce type d'équipement.

S'agissant d'une mise en sens unique de diverses rues à des horaires donnés, ceci n'est pas applicable. De plus elle pénaliserait les riverains de ces rues. Les parents d'élèves respectent globalement les consignes données par les enseignants.

Les problèmes soulevés sont très ponctuels et limités aux heures d'entrée et de sortie des classes durant un quart d'heure.

2) Sécurité au carrefour de La Houve (route de Merten et de Falck)

Pourquoi les feux tricolores sont-ils toujours clignotants, alors que l'accès et l'utilisation de ce carrefour sont dangereux, surtout en venant du Siège 1 ? - Y a-t-il un autre projet pour sécuriser ce carrefour ?

M. le Président précise que les feux ne sont plus aux normes. Un projet d'aménagement de ce carrefour est à l'étude avec le département. Des crédits ont été inscrits au Budget.

X. DIVERS ET COMMUNICATIONS

- M. DELLA MEA a appris, lors de la visite du pôle gériatrique, qu'il était envisagé de fermer le parking à hauteur du stade municipal. Il demande si un autre aménagement est prévu compte-tenu des difficultés de stationnement lors des matches de football.

M. le Président rappelle que le parking de l'hôpital est privé. Le directeur de l'hôpital s'est souvent plaint des difficultés de stationnement que rencontrent son personnel et les visiteurs. Un nouvel accès est prévu depuis la rue des Lupins.

M. DASTILLUNG rappelle qu'il existe un parking au carrefour de la rue de la Mine et du Chemin de l'Hôpital. Il répond aux besoins des utilisateurs en cours de semaine mais ne permet pas de satisfaire au stationnement lors des matches. Le problème du stationnement devra être intégré dans notre réflexion pour l'aménagement global qui est prévu au niveau du complexe du stade et des terrains de tennis.

- M. le Président signale que l'équipe féminine de volley a obtenu la 3^{ème} place au Championnat de France UNSS qui se sont déroulés à Troyes du 17 au 30 mars dernier. Par ailleurs, l'équipe de benjamins a obtenu le titre de Champion Départemental.

- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours nous informe qu'un Fourgon Dévidoir Grande Puissance et une Remorque Lance Canon ont été affectés au Centre d'Intervention du Secteur de Creutzwald.

- M. le Président transmet les remerciements de la Présidente de la Fédération de Moselle du Secours Populaire Français pour nos diverses contributions à leurs actions. Un diplôme d'amitié nous a été adressé.

.../...

- La Batterie-Fanfare Municipale nous remercie pour notre concours lors du gala du nouvel an qui a eu lieu le 13 janvier 2008 à la salle Baltus.

- Nous avons également reçu les remerciements des élèves du CM2 de l'école de la Houve pour notre participation à leur séjour dans les Vosges.

- Des remerciements nous ont également été adressés par l'équipe du projet « Patrimoine » des élèves de seconde du Lycée Félix Mayer ainsi que de ceux de l'équipe qui s'est rendue en Tunisie dans le cadre des actions menées en partenariat avec Sciences Po Paris.

- Par ailleurs, M. le Président signale que la Ville est arrivée 2^{ème} du concours Moselle Interactive organisé par le Département pour notre site Internet.

M. DASTILLUNG rappelle que la Communauté de Communes du Warndt avait obtenu le 3^{ème} prix l'an passé.

Avant de lever la séance à 22 H, M. le Président rappelle que l'Atelier Théâtre du Lycée Félix Mayer présentera un spectacle vendredi soir à la salle Baltus.